

eMAG-it

eMagazine Informatique & Technologie n° 35 Janvier 2023 / €9.00

Sujet incontournable de cette rentrée

2023

« LA DEMATERIALISATION DES FACTURES »



**La société Bordelaise TEAM4IT
vous accompagne dans chaque phase clé de la
dématérialisation de factures :**
**Cadrage de projet, aide aux choix de solutions, pilotage de la
mise en œuvre et conduite du changement**



Quel contexte réglementaire ?

L'ordonnance du 15 septembre 2021 introduit l'obligation de facturation électronique dans les échanges entre entreprises assujetties à la TVA et établies en France.

Dès le 1er juillet 2024, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devront pouvoir recevoir leurs factures au format électronique.

Dans le même temps, les grandes entreprises devront émettre toutes leurs factures au format électronique.

- Dès le 1er juillet 2024 pour les grandes entreprises ;
- Dès le 1er janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire ;
- Dès le 1er janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les micro-entreprises.

Sanction en cas de non-respect des obligations de facturation ?

Le non-respect des obligations de facturation et de transmission des données de facturation donnera lieu à une amende :

- 15 € par facture en cas de non-émission d'une facture sous format électronique, plafonnée à 15 000 € par année civile ;
- 250 € en cas de non-respect à l'obligation de e-reporting, plafonnée à 15 000 € par année civile.

Qu'est ce que la dématérialisation implique pour les entreprises ?

Elle nécessite d'adapter les systèmes d'information et les processus pour être en capacité :

- d'émettre et de réceptionner automatiquement des factures conformes (mentions légales, authenticité ...) et d'en assurer leur archivage,
- d'intégrer les factures fournisseurs dématérialisées dans sa comptabilité,
- d'assurer la transmission électronique des données de facturation, de paiement et de cycles de vie, associés au Portail Chorus Pro.

Quels sont les avantages qu'une entreprise peut attendre de la dématérialisation ?

- Réduire les coûts de traitement des factures et fiabiliser leur intégration
- Sécuriser les tâches transactionnelles (contrôle de conformité, traitement des litiges, etc..)
- Améliorer le pilotage de la trésorerie (suivis des paiements, prévisions, etc..)





TEAM4IT

INTEGRATION DE SOLUTIONS DE GESTION

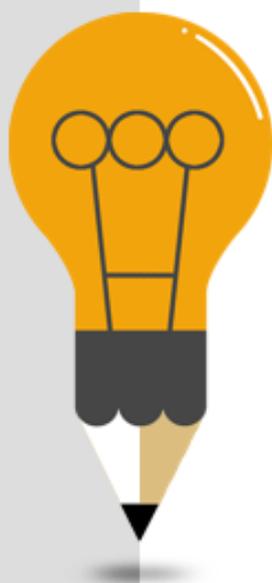
L'AND TEAM4IT



TEAM4IT née de la volonté de plusieurs associés de mettre en commun leurs compétences et expériences pour accompagner les grands comptes et PME dans l'intégration de solutions de gestion et de services informatiques.

Anciens Directeurs de projets et Directeurs techniques, nous bénéficions de + 20 ans d'expériences en développement, déploiement et conduite de projet aux seins de structures du secteurs privés

NOS SERVICES



01

Conseil

Assistance aux choix de solutions.

02

Intégration

Commercialisation et déploiement de solutions de gestion.

03

AMOA

Recueil des besoins, conception, suivi et dialogue MOA/MOE.

04

TMA

Services supports dans la phase d'exploitation logicielle.

05

TRA

Services supports dans la phase recette logicielle.



2 rue Jean BONNARDEL – 33140 VILLENAVE D'ORNON

Tel : 09 83 36 48 59

www.team4it.fr

eMAG-it

Le magazine de l'info du numérique